

d'armes et de munitions de guerre est confiée à M. le juge d'instruction Daniel.

Ces quatre individus ont déclaré se nommer Antonio Maspoli, Pasquale Greco, Natale Imperatori et Raphael Trabuco.

Hier M. Daniel, juge d'instruction et M. Moignon, procureur impérial près le tribunal de la Seine, se sont transportés à Mazas, accompagnés d'un greffier et d'un interprète afin de procéder aux premiers actes de l'instruction.

Pour toute la correspondance : J. Reboux.

FAITS DIVERS.

Une grande fête artistique se prépare à Paris pour la célébration du dix-huitième anniversaire de la naissance de Rossini.

Le directeur du théâtre du Palais-Royal reçoit, il y a deux jours, une lettre signée : « Boniface, directeur des articles divers du Constitutionnel, dans laquelle on lui demandait deux places pour la représentation du soir.

Le soir venu, on vit s'installer aux deux places données un jeune homme d'une mise et d'un extérieur très convenables, accompagné d'une jeune dame d'une tournure également distinguée.

Ces explications ne paraissant pas suffisantes, on crut devoir arrêter provisoirement le jeune homme, ce qui causa une certaine émotion dans le théâtre.

Le jour suivant, il vint effectivement au bureau du commissaire avec un très jeune homme, qui se presenta, rempli d'assurance, comme le donateur du billet, en cherchant à donner le change sur la manière dont il se l'était procuré.

Nous lisons dans la Sentinelle toulonnaise : « La neige couvre nos montagnes, les toits des maisons en sont couverts.

L'aspect des vaisseaux et des arbres, qui semblent cristallisés, a mis en mouvement toute notre population, peu habituée à un pareil spectacle.

Le navire de commerce italien, la Madonna Adollorata, capitaine Paporone, parti de Marseille pour Alicante, avec un chargement de locomotives, ayant été assailli dans le golfe de Lion par une violente tempête, a été obligé de fuir devant le temps.

Le feu, qui a pris naissance à onze heures du soir, n'a été maîtrisé qu'à six heures du matin. Les troupes, les marins des bâtiments sur rade et les pompiers des consulats ont travaillé activement à arrêter les progrès de l'incendie.

Le feu, qui a pris naissance à onze heures du soir, n'a été maîtrisé qu'à six heures du matin. Les troupes, les marins des bâtiments sur rade et les pompiers des consulats ont travaillé activement à arrêter les progrès de l'incendie.

On lit dans la Constitution d'Auxerre, du 2 janvier :

On s'entretenait hier des circonstances d'un vol de 9,500 fr., commis jeudi soir, chez M. Chambon, négociant à Auxerre, par un jeune homme de dix-sept ans, employé dans sa maison, le nommé Wodkiewicz.

de tolérance ; qu'il avait proposé au chef de l'établissement de payer les dettes d'une femme qu'il voulait emmener ; et au refus qu'il lui fut opposé, il avait laissé une somme de 500 francs pour qu'elle lui fut envoyée plus tard.

Le jeune homme qui l'avait accompagné à la gare ayant conçu un soupçon, prévint le commissaire de police. M. Chambon, informe lui-même de ces circonstances, constata en effet le vol.

On écrit d'Anvers, le 5 janvier : « Ce matin, à dix heures, nous est arrivé de Londres le bateau à vapeur Germania. Il avait à bord une vingtaine de nos concitoyens, charpentiers de navires, qui, le 1er juillet dernier, étaient partis pour Shanghai.

Il y a trois mois environ, une femme Dupont reçoit une lettre de la compagnie des charpentiers, lui annonçant la mort de son mari : la lettre était accompagnée d'un mandat de cent francs, sans autres détails.

On écrit de Smyrne, 22 décembre : Dans la nuit du 18 au 19 de ce mois, un violent incendie s'est déclaré dans le quartier dit Fassoula, le plus populeux de Smyrne et habité presque exclusivement par des familles d'artisans.

Le feu, qui a pris naissance à onze heures du soir, n'a été maîtrisé qu'à six heures du matin. Les troupes, les marins des bâtiments sur rade et les pompiers des consulats ont travaillé activement à arrêter les progrès de l'incendie.

Le feu, qui a pris naissance à onze heures du soir, n'a été maîtrisé qu'à six heures du matin. Les troupes, les marins des bâtiments sur rade et les pompiers des consulats ont travaillé activement à arrêter les progrès de l'incendie.

Le feu, qui a pris naissance à onze heures du soir, n'a été maîtrisé qu'à six heures du matin. Les troupes, les marins des bâtiments sur rade et les pompiers des consulats ont travaillé activement à arrêter les progrès de l'incendie.

Le feu, qui a pris naissance à onze heures du soir, n'a été maîtrisé qu'à six heures du matin. Les troupes, les marins des bâtiments sur rade et les pompiers des consulats ont travaillé activement à arrêter les progrès de l'incendie.

Le feu, qui a pris naissance à onze heures du soir, n'a été maîtrisé qu'à six heures du matin. Les troupes, les marins des bâtiments sur rade et les pompiers des consulats ont travaillé activement à arrêter les progrès de l'incendie.

Le feu, qui a pris naissance à onze heures du soir, n'a été maîtrisé qu'à six heures du matin. Les troupes, les marins des bâtiments sur rade et les pompiers des consulats ont travaillé activement à arrêter les progrès de l'incendie.

Le feu, qui a pris naissance à onze heures du soir, n'a été maîtrisé qu'à six heures du matin. Les troupes, les marins des bâtiments sur rade et les pompiers des consulats ont travaillé activement à arrêter les progrès de l'incendie.

Les journaux de Berlin nous apprennent la mort du jardinier en chef du roi, décédé à Charlottenbourg, le jour de Noël, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

On écrit de Londres, le 6 janvier : « Un incendie considérable a éclaté à Ballinghall-Street, dans plusieurs magasins en gros de la Cité.

On écrit de Hanovre, le 31 décembre, à la Gazette de Cologne : « Voici une nouvelle preuve du danger qu'offrent les objets colorés avec des préparations arsenicales.

Un huissier, qui venait de dresser un inventaire chez un physicien breton décédé, fut fort étonné d'apercevoir un billet de banque colle contre un des murs de cette chétive demeure.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un témoin par procuration.

M. LE PRÉSIDENT. Où est le plaignant ? UN MONSIEUR, s'avançant au pied du tribunal avec l'air sautillant.

LE MONSIEUR. Je n'ai nullement besoin de vous regarder ; je serais aveugle que j'allais me tenir tout de même par les serres de mes bras.

LE MONSIEUR. Cela ne m'étonne point, car je n'ai jamais eu l'avantage de vous voir, et c'est en ce moment que j'ai cet honneur pour la première fois.

M. LE PRÉSIDENT. Expliquez-vous, monsieur ; que dites-vous ? LE MONSIEUR, troublé. Je... je... demande à m'expliquer.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'êtes donc pas M. Bernard, le témoin principal assigné dans cette affaire ? LE MONSIEUR, halabutant. Pas précisément.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez ; que venez-vous faire ici, et pourquoi vous présentez-vous sous un nom qui n'est pas le vôtre ? LE MONSIEUR. J'ai le droit de le porter, monsieur, dans la circonstance présente.

M. LE PRÉSIDENT. Comment cela ? LE MONSIEUR. Ce pauvre Bernard étant malade, et moi étant son meilleur ami, il m'a chargé de venir faire condamner son voleur.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez ! ce n'est point moi, c'est Bernard, mon ami Bernard, lui seul qui affirme et qui fait serment par son organe.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez ! ce n'est point moi, c'est Bernard, mon ami Bernard, lui seul qui affirme et qui fait serment par son organe.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez ! ce n'est point moi, c'est Bernard, mon ami Bernard, lui seul qui affirme et qui fait serment par son organe.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez ! ce n'est point moi, c'est Bernard, mon ami Bernard, lui seul qui affirme et qui fait serment par son organe.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez ! ce n'est point moi, c'est Bernard, mon ami Bernard, lui seul qui affirme et qui fait serment par son organe.

d'un théâtre des boulevards : — Moi, je réponds... M. le président, je le jure.

Un garde municipal vient établir l'identité et le dit d'Hebri, qui du reste ne nie pas, mais il revient toujours sur ces mots : « Je veux bien qu'on m'accuse, oui ; mais pas par quelqu'un que j'ai jamais refait. »

Il est condamné à deux mois de prison. M. Verdinet, voyant qu'on ne lui dit rien, croit qu'on a oublié de prononcer sa peine, il se sauve bien vite en murmurant : « Ah ! Bernard, Bernard, si jamais tu me reprends à te rendre de ces services là, mais c'est que ce malheureux a failli me faire monter sur l'échafaud. »

BULLETIN FINANCIER.

8 janvier 1884.

Bien qu'il n'y ait rien de changé à la situation politique et financière, les affaires sont plus calmes et les cours plus faibles qu'hier.

Le rente, ouverte à 66 75, finit à 66-70, après avoir faibli à 66-70.

Les Chemins français sont assez fermes : l'Orléans à 980, le Nord à 955, l'Est à 480, le Lyon à 937-50, le Midi à 600, l'Ouest à 515.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

SERVICE D'OMNIBUS

de Roubaix à Tourcoing

Et vice-versa.

DIRECTION DE M. BAEST-HONORE.

Les départs de Roubaix auront lieu, place de la Mairie, chez M. Desbouvrie, au Bauf d'or.

De Tourcoing, chez M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Meurillon, hôtel du Cygne, Grande-Place.

Départs de Roubaix.

A 8 1/2 heures du matin, 9 1/2, 10 1/2, 11 1/2.

Après midi à 1 1/2 heure, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, 6 1/2, 7 1/2.

Départs de Tourcoing.

Le matin à 9 1/2 heures, 10 1/2, 11 1/2, 12.

Après midi à 2 1/2 heures, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, 6 1/2, 7 1/2, 8 1/2.

M. Baest-Honore se charge de toutes les commissions.

La maison MENIER a trouvé dans le rapport sur l'Exposition internationale de Londres (1862), une nouvelle récompense de ses efforts à propager la consommation générale du chocolat.

« Les produits de M. MENIER sortent de sa belle usine de Noisiel, où il dispose d'un outillage et d'une série d'appareils qui permettent d'opérer sur des quantités de matières premières assez considérables pour obtenir annuellement 1,800,000 kilogrammes de chocolat M. MENIER, par l'extension qu'il a donnée à sa fabrication, par l'activité commerciale qu'il a déployée, a puissamment contribué à répandre l'usage du chocolat. »

Une médaille lui a été décernée pour excellence de qualité de son chocolat.

Le CHOCOLAT MENIER se vend partout. — Pour ne pas être trompé par les contrefaçons, exigez les marques de fabrique et la signature MENIER. 4030-5763

THÉÂTRE DE LILLE.

Dimanche 10 janvier.

Les Diabliques noirs, drame nouveau en 4 actes.

Si j'étais Roi, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux.

On commencera à 5 heures 1/4. Le spectacle sera terminé à 11 h. 10 m.

Les bureaux de location resteront ouverts jusqu'à 5 h. pour les personnes de St-Omer, Bailleul, Hazebrouck, Armentières, Roubaix et Tourcoing.

Lundi 11 janvier. L'Aïeule, drame en 6 actes. Orphée aux Enfers, opéra-bouffe en 2 actes et 4 tableaux.

Mardi 12 janvier. Charles VI, grand-opéra en 5 actes. Incessamment ouverture des Bals masqués.

AVIS. A louer le magnifique établissement de Pré-Catelan, avec tout son matériel d'exploitation. S'adresser à M. Simon Levy, directeur du théâtre de Lille.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien et espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

Bourse de Paris

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, DU 7 JANVIER, DU 8 JANVIER. Rows include 3 0/0 compt., Dito fin cour., 4 1/2 0/0 cpt., Dito fin cour., Oblig. Trésor, etc.

Prix des huiles à Lille, le 7 janvier.

Table with columns: Huile, Prix. Rows include Colza, Idem étrangères, Oilette bon goût, Cameline, Chanvre, Lin du pays, Id. étrangères, Huile épuree pour quinquet, Id. pour reverberes.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Table with columns: Marché du 8 janvier 1884, Esprit, 3/6 Montpell., 3/6 melarave fin, 3/6 metars ind., 3/6 fin de grains, 3/6 de riz, Genièvre, Anis.

COMPAGNIE DES Mines de Béthune.

DÉPÔT DE CHARBONS GRAS des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES. A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

Table with columns: PRIX COURANTS, GROSSE GAILLETTERIE, MOYEN (dit tout-venant), FINES, NOISSETTES. Rows include various coal grades and prices per hectolitre.